

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-968

présenté par

M. Pradié, Mme Bazin-Malgras, M. Viry, M. Minot, M. Diard, M. Abad, M. Bazin,
Mme Valérie Boyer, M. Parigi et M. Pierre-Henri Dumont

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.